



VOS RÉF.
NOS RÉF. LE-DI-CDI-MAR-SED-PFS-20-11179
INTERLOCUTEUR PF. Sirot 
TÉLÉPHONE 04 88 67 44 99
E-MAIL pierre-fabrice.siroto@rte-france.com

Monsieur le Préfet de la Région Occitanie

1 rue de la Cité Administrative
CS 80002
31074 Toulouse Cedex 09

OBJET Lancement d'une adaptation du S3REnR Languedoc-Roussillon

Lettre recommandée avec accusé de réception

Marseille, le 22/09/2020

Monsieur le Préfet,

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Languedoc-Roussillon a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 23/12/2014, conformément à l'article D321-19 du code de l'énergie. Ce schéma a été publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région (RAA) et est ainsi entré en vigueur à la date du 08/01/2015.

Au cours de ces 5 dernières années, les demandes de raccordement de projets éoliens et photovoltaïques dans le sud de l'Ardèche (région Auvergne-Rhône-Alpes) et l'est de la Lozère (région Occitanie) ont progressivement conduit à la saturation des capacités techniques du réseau électrique dans la zone frontière à ces deux départements (cf. carte et liste des postes en annexe). Il n'est plus possible de répondre favorablement à des demandes de raccordement de production EnR sur les postes listés, le transfert de capacité réservée n'étant plus réalisable. Ainsi, un projet photovoltaïque d'une puissance de 112 MW situé à proximité de la ligne 225 kV reliant les postes de Laveyrune (Ardèche) et Pied-de-Borne (Lozère) est dans l'attente d'une solution de raccordement.

Centre développement & ingénierie Marseille
46, avenue Elsa Triolet CS 20022
13417 MARSEILLE Cedex 08
Tél. Standard : 04.88.67.43.00



www.rte-france.com

05-09-00-COUR



Par ailleurs, une demande de raccordement d'un projet photovoltaïque d'une puissance de 90 MW situé dans la zone de desserte du futur poste source 225 kV de Conques-sur-Orbiel (Aude) nécessite de faire légèrement évoluer le projet de création de ce poste source inscrit au S3REnR Languedoc-Roussillon.

L'article D321-20-1 du code de l'énergie prévoit que « le gestionnaire du réseau public de transport peut procéder à l'adaptation du schéma régional de raccordement, en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution concernés, lorsqu'il n'est pas possible de répondre aux demandes de raccordement en procédant à des transferts de capacité réservée entre postes conformément aux dispositions de l'article D. 321-21, ou lorsqu'une difficulté de mise en œuvre du schéma est identifiée. ».

C'est pourquoi, en l'absence d'autre solution et après un partage de ce constat avec Enedis, les DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, et les producteurs concernés, nous vous informons par la présente du lancement de la procédure d'adaptation du S3REnR Languedoc-Roussillon afin de permettre le raccordement des projets précités. La mise en œuvre de cette procédure a reçu l'accord écrit des porteurs de projets concernés.

La zone concernée comprenant des postes dépendant du S3REnR Rhône-Alpes, une procédure d'adaptation de ce schéma est lancée conjointement.

Si l'adaptation aboutit, les investissements nécessaires pour permettre le raccordement de ces projets seront intégrés à ceux du S3REnR, et la quote-part unitaire du schéma sera réévaluée. L'adaptation ne pourra cependant pas conduire à une augmentation supérieure à 8 k€/MW de la quote-part unitaire du S3REnR. Le projet de schéma adapté sera soumis à l'avis des parties prenantes énumérées à l'article D321-12 du code de l'énergie, puis vous sera notifié avant publication.

Enfin, dès à présent et jusqu'à notification de l'adaptation du S3REnR Languedoc-Roussillon ou de son abandon, le traitement des demandes de raccordement sur les postes sources concernés est suspendu.

Je reste à votre entière disposition pour vous fournir tout document ou information complémentaire et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Directeur du Centre Développement Ingénierie Marseille



Annexes

Liste des postes électriques concernés par la saturation du réseau électrique à la frontière entre l'Ardèche et la Lozère

Nom poste	Commune	Département	S3REnR
Aubenas	Aubenas	07	Rhône-Alpes
Barjac	Barjac	30	Languedoc-Roussillon
Beyssac	Pied-de-Borne	48	Languedoc-Roussillon
Boudeyre	Lachapelle-sous-Aubenas	07	Rhône-Alpes
Lafigère	Malarce-sur-la-Thines	07	Rhône-Alpes
Langogne	Langogne	48	Languedoc-Roussillon
Laurac-Montréal	Montréal	07	Rhône-Alpes
Laveyrune	Laveyrune	07	Rhône-Alpes
Montgros	Laval-Atger	48	Languedoc-Roussillon
Montpezat	Montpezat-sous-Bauzon	07	Rhône-Alpes
Naussac	Langogne	48	Languedoc-Roussillon
Palisse (La)	Cros-de-Géorand	07	Rhône-Alpes
Panouse (La)	La Panouse	48	Languedoc-Roussillon
Pied-de-Borne	Pied-de-Borne	48	Languedoc-Roussillon
Planchamp	Pied-de-Borne	48	Languedoc-Roussillon
Pont-de-Veyrières	Chirols	07	Rhône-Alpes
Salelles (Les)	Les Salelles	07	Rhône-Alpes
Vals	Labégude	07	Rhône-Alpes

Liste des postes électriques concernés par les adaptations des S3REnR Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes au stade des études préalables

Nom poste	Commune	Département	S3REnR
Conques-sur-Orbiel *	Conques-sur-Orbiel	11	Languedoc-Roussillon
Laveyrune	Laveyrune	07	Rhône-Alpes
Montgros	Laval-Atger	48	Languedoc-Roussillon
Pied-de-Borne	Pied-de-Borne	48	Languedoc-Roussillon

* projet inscrit au S3REnR Languedoc-Roussillon

